

Réunion du Conseil Municipal

Le Maire de Saint-Sauvant :

- ayant convoqué le conseil municipal pour une réunion en date du 9 avril 2024,
- le quorum n'ayant pas été atteint
- vous informe que la prochaine réunion de conseil aura lieu

Le samedi 13 avril 2024

à 9 h00 à la Mairie

Lorsque ce quorum n'est pas atteint, l'article L. 2121-17 du CGCT précise que le conseil municipal est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum.

ORDRE DU JOUR

- Vote des comptes de gestion 2023 dressés par le Comptable Public, pour le budget principal, le budget Chaufferie
- Présentation et approbation du compte administratif 2023 et affectation des résultats, budget principal
- Présentation et approbation du compte administratif 2023 et affectation des résultats, budget Chaufferie
- Vote du budget primitif Chaufferie – année 2024
- Vote du budget primitif budget principal – année 2024
- Vote des taxes locales – année 2024
- Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement
- GPCu : fonds de concours solidarité
- Convention de mise à disposition d'agents de GPCU pour la commune de Saint-Sauvant
- Proposition de mise en place de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle
- Protection sociale complémentaire – Risque prévoyance : mandat au Centre de Gestion
- SOREGIES : Offre 100% Poitou Vert
- Décisions du Maire
- Questions diverses



Le Maire,
Christophe CHAPPET